

# Des brebis sur les couverts végétaux



Qu'il s'agisse d'intercultures courtes d'été ou longues d'hiver, les couverts végétaux sont pâturés par les brebis en automne et en hiver. La biomasse disponible reste cependant très liée à la pluviométrie estivale.



## Un éleveur ovin témoigne

Jean-Jacques Leygonie, éleveur ovins à Cuzance (46)

1000 brebis



« Je fais pâturer chaque année mes couverts végétaux. L'an dernier, un lot de 350 brebis en milieu de gestation a exploité le couvert pendant un mois sans complémentation. Les brebis sont en bon état à la sortie de la parcelle. Il faut tout de même faire attention au piétin si le temps est humide. »



## Un polyculteur témoigne

Philippe Lebourg à Cestas (33)

400 hectares de couverts végétaux



« Nos 400 ha de couverts sont pâturés par les brebis d'un berger sans terre d'octobre à mars. On limite ainsi les quantités de phyto et on réalise un broyage en moins. Pour nous, cela se traduit par des économies et moins de compactage de la terre. C'est l'éleveur qui s'adapte à nous ! On lui indique au fur et à mesure et au moins 6 jours à l'avance les parcelles où il peut aller et celles qu'il doit libérer. »

# Pour l'éleveur ovin, une ressource à pâturer sans contrainte

## [ CHIFFRE CLEF ]

**5 € :**  
c'est l'économie d'aliments réalisée par brebis en début de gestation pâturant les couverts pendant 2 mois par rapport à une alimentation en bergerie.

## [ Un fourrage riche et équilibré ]

Quel que soit le stade physiologique des brebis, il est inutile d'ajouter du concentré à la ration. Les couverts végétaux présentent en effet une excellente valeur alimentaire au cours de l'automne et le début d'hiver qui suit leur implantation. Avec environ 0,9 UFL et 90 g de PDI par kg de matière sèche, cette dernière est équivalente à celle de repousses d'herbe d'automne et largement supérieure à un foin de première coupe. Au final, avec des quantités offertes suffisantes, les brebis maigres sont en prise d'état corporel et les brebis en bon état se maintiennent, y compris en fin de gestation (graphique ci-contre).

## [ Sans foin ni transition ]

Sous réserve de semer des espèces non acidogènes (voir page suivante), les couverts végétaux se pâturent sans transition alimentaire, simplement en rentrant les brebis sur la parcelle « le ventre plein ». L'apport de foin ou de paille n'est pas nécessaire. Le rationnement n'est pas indispensable au niveau sanitaire. Les effets du découpage des parcelles n'ont actuellement pas été mesurés. Le pâturage sur de grandes parcelles a l'avantage de simplifier le travail. Opter pour du pâturage en mini-parcelles permet sans doute de valoriser un maximum de biomasse. La pose des clôtures électriques étant chronophage, des systèmes motorisés sur quad sont de plus en plus utilisés.

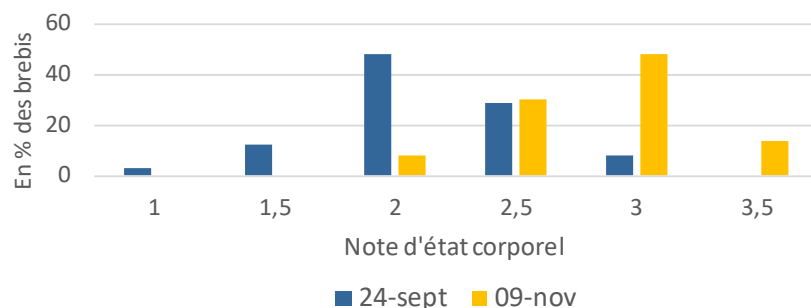
## [ Des brebis en bonne santé ]

Les différentes mesures liées au bien-être animal et à la santé enregistrées au cours des études sur le sujet n'ont mis en évidence aucun problème qui serait lié au pâturage des couverts végétaux<sup>1</sup>. Par exemple, la proportion de brebis présentant des boiteries sévères reste inférieure à 1%. De plus, quelles que soient les conditions météorologiques, la laine joue son rôle de protection. Attention toutefois aux toxémies de gestation lors de la rentrée en bergerie.

<sup>1</sup> Source : CIIRPO

### Répartition des brebis par classe de note d'état corporel\* en début et fin de pâturage des couverts

\* Notation de 0 à 5, de très maigre à très grasse  
Source : CIIRPO/EPLFPA de Montargis (45)



### Points de vue d'éleveurs

« C'est une pratique qui permet de faire le tampon en période difficile. »

« Il y a des règles à respecter quand on pâture chez les autres : surveillance obligatoire, pas de brebis qui divague, intervention immédiate si problème et quitter les parcelles quand c'est demandé. »

# Pour le polyculteur, la priorité c'est le sol

## [Moins de biomasse à détruire]

En réduisant la biomasse, le pâturage des brebis limite les interventions pour détruire le couvert. Ainsi, le broyage est simplifié, à l'exception de certains couverts qui ont la faculté de repousser avec le passage des brebis. La montée en graines des adventices peut également être contenue en fonction de la date de passage des brebis. Et si la biomasse est suffisamment contenue, le désherbage n'est pas nécessaire avant de labourer. Par ailleurs, le pâturage pourrait avoir un effet positif sur les intercultures longues associées aux semis de printemps. Il pourrait en effet limiter l'effet de faim de l'azote liée à la présence importante de débris végétaux. Par contre, quelle que soit la saison, les couverts détruits sont plus difficiles à semer en cas de très fortes pluies. En effet, les outils de semis peuvent passer sur des couverts développés mais plus difficilement sur ceux pâturés ou broyés.

## [Du lien sur les territoires]

La mise à disposition des couverts végétaux à un éleveur crée du lien sur un territoire. Cette pratique agroécologique bénéficie d'une bonne image auprès du grand public. Ce contrat gagnant/gagnant est tacite mais une fois initié, il est très souvent reconduit l'année suivante. Dans la majorité des cas, il est réalisé sans contrepartie financière. Toutefois, l'éleveur peut quelquefois participer à l'achat des semences, voire en semer une partie.

## [Des brebis ou le broyeur ?]

Une étude est actuellement en cours afin de quantifier les intérêts du pâturage de brebis par rapport au broyage des couverts végétaux sur la restitution en azote du sol.

### Des exemples de dérobées en semis d'été pour une valorisation en automne

Source : CIIRPO



« Les dérobées et les ovins : espèces à privilégier et modes d'utilisation » sur [ciirpo.idele.fr](http://ciirpo.idele.fr)

A consommer sans modération	Les brebis n'en raffolent pas	A éviter ou à faible dose
Avoine rude Colza fourrager Pois fourrager Vesce Radis chinois Trèfle d'Alexandrie	Féverole Phacélie	Gesse Moutarde Sarrazin Vesce velue



### Points de vue de polyculteurs

« L'idée, c'est d'installer un jeune éleveur avec un contrat qui ferait pâturer ses brebis chez nous. »

« L'élevage, ce n'est pas mon truc mais je suis content qu'un éleveur vienne pâturer chez moi. »

### L'avis d'un spécialiste



**Richard Raynaud**  
Chambre d'agriculture de Dordogne

« De plus en plus, les couverts végétaux sont une culture à part entière avec des mélanges de 3 à 6 espèces afin de bénéficier de leurs effets complémentaires sur le sol. En matière de coût de semences, 60 € par hectare apparaît comme le seuil à ne pas dépasser. Des bourses d'échanges de semences ont d'ailleurs été créées avec cet objectif. »



# Calendrier de pâturage des couverts végétaux

MOIS >	JAN.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Interculture longue (précédant un semis de printemps)	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Interculture courte (entre une céréale à paille ou un colza et une céréale)	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗



En résumé, les **points clés** de la technique :

- Pratiquement tous les types de couverts peuvent être pâturés par les brebis
  - Moins de biomasse à détruire mécaniquement ou chimiquement
- Une économie potentielle de désherbant, de gasoil et de temps de travail



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis\_Link sur les sites des différents partenaires.

Fiche réalisée à partir de 5 enquêtes. Avec nos remerciements aux personnes enquêtées.

Rédaction : Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/CIIRPO, en collaboration avec Camille Ducourtieux, Bernadette Boisvert et Richard Raynaud (Chambre d'agriculture de Dordogne), Carole Jousseins et Marie Miquel (Institut de l'Élevage) et Cécile Valadier (CIIRPO).

Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture de Dordogne).

Crédits photos : CIIRPO.

Juillet 2020 - N°PUB : 0020301051- N°ISBN : 978-2-7148-0127-2

Partenaires techniques



Soutiens



Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »

Des brebis  
sous les noyers

L'herbe qui pousse à l'ombre des noyers et a fortiori lorsqu'ils sont irrigués est une ressource alimentaire de bonne qualité pour les brebis. Le pâturage maîtrise l'enherbement et limite le nombre de broyages.



## Un éleveur ovin témoin

Thierry Delpech, éleveur ovins à Proissans (24)

580 brebis



« L'avantage des noyers, surtout quand ils sont irrigués, c'est qu'ils offrent une ressource régulière, abondante, facile à clôturer. C'est un enherbement spontané avec du ray-grass, du trèfle, des pissenlits et toutes sortes d'annuelles. En plus, les noyers sont des abris naturels pour les animaux. Je fais pâturer sous vergers de mars/avril à fin novembre, avec une interruption d'un mois et demi, du 15 septembre au 30 octobre pour la récolte des noix. »



## Un nuciculteur témoin

Jean-Louis Sardan, producteur de noix à Cenac-et-Saint-Julien (24)

38 hectares de noyers



« Il y a 8 ans, j'ai proposé à un éleveur d'entretenir mes noyeraies par le pâturage. Tous les ans, une centaine de brebis pâture 25 hectares, de fin mars à mi-septembre. Il n'y a pas de contrat, juste un accord verbal. Pour moi, les avantages sont nombreux, j'économise en moyenne 7 heures de tonte par ha, pour 25 hectares. Cela représente 175 heures et environ 1000 litres de gasoil, sans compter l'usure du matériel. En plus, je ne mets plus d'engrais en complément du compost. J'ai un camping à la ferme et les clients sont contents de voir les brebis ! »



# Pour l'éleveur ovin, de l'herbe au printemps et en été

## [Une ressource fourragère liée à la frondaison des arbres]

Dans la mesure où elle est courte et feuillue, la valeur alimentaire de l'herbe présente sous les noyers est en règle générale de bonne qualité. Cette ressource convient ainsi à tous les stades physiologiques, y compris les brebis qui allaitent leurs agneaux. Les règles de pâturage sont les mêmes que celles des prairies :

- Un niveau de chargement instantané (densité d'animaux à un moment donné) d'environ 80 brebis par hectare,
- Un temps de séjour par parcelle entre 5 et 8 jours,
- Une hauteur d'herbe au moins de 5 cm.

Le premier critère de variation du rendement en herbe sous les noyers reste la frondaison des arbres (ensemble de leur partie aérienne). Plus elle est abondante, moins la ressource est importante. La présence ou non de l'irrigation reste le second critère qui influe sur la quantité d'herbe disponible pour les brebis.

## [Sanitaire : les précautions à prendre]

Les ovins sont sensibles à l'excès de cuivre. Dans les noyeraies traitées au cuivre, l'herbe peut ne présenter aucun risque sanitaire ou bien concentrer des niveaux nettement supérieurs au seuil de toxicité. Et pourtant, même si la prudence reste de mise, aucun éleveur enquêté n'a relaté de problème sanitaire de ce type sur son troupeau. Il est impératif d'adapter les périodes de pâturage avec celles des traitements des noyers. Le temps d'attente avant l'entrée des brebis sur la parcelle varie de 2 jours à 3 semaines selon le produit utilisé (voir avis du spécialiste). D'autre part, si un semis est programmé dans les inter-rangs, préférez les variétés fourragères à celles typées pour l'engazonnement. Ces dernières sont en effet susceptibles de produire des mycotoxines entraînant des phénomènes de photosensibilisation chez les animaux.

## [Une question d'apprentissage]

Afin de vérifier qu'elles ne mangent pas l'écorce des arbres, il est nécessaire de surveiller les brebis. Un apprentissage à la clôture électrique est également fortement recommandé.

Enfin, même si l'alimentation est gratuite, les temps de visite journaliers et coûts de déplacement imposent que la zone de pâturage ne soit pas trop éloignée du site de l'exploitation de l'éleveur.



## L'avis d'un spécialiste



**Didier Méry**  
Chambre d'agriculture  
de Dordogne

« En matière de toxicité pour les brebis, les connaissances concernant les molécules utilisées en traitement des noyeraies sont inexistantes. Par défaut, un délai de 2 à 3 semaines est recommandé pour la totalité des insecticides utilisés de juin à août pour lutter contre le carpocapse et la mouche du brou de la noix. Par contre, une technique d'hyper localisation du traitement utilisé contre la mouche du brou conduit à une réduction des doses à 5 litres de bouillie par hectare (contre 600 à 800 litres en méthode traditionnelle). La dérive par chute du produit au sol est alors quasiment nulle et les brebis peuvent pâturer 2 à 3 jours après le traitement. »

## Points de vue d'éleveurs

« Je fais des parcs de 1 à 2 ha pour une centaine de brebis avec des clôtures mobiles qui sont déplacées tous les 2 à 3 jours en fonction de la ressource. »

« Cette pratique n'a que des avantages sauf la pose de clôtures mobiles qui peut être chronophage. »

# Pour le nuciculteur, économiser des passages de broyeur

**[ 2 ou 3 broyages en moins ]**

Afin de limiter la concurrence de l'enherbement pour l'eau et les éléments nutritifs vis-à-vis des arbres, sa maîtrise est nécessaire au printemps et en été. Ces périodes correspondent aux phases successives de grossissement des noix, d'induction florale pour l'année suivante et de remplissage des cerneaux. Lorsque la pluviométrie est régulière et a fortiori si la noyeraie est irriguée, les brebis peuvent pâturer à 4 ou 5 reprises en 5 mois. Au printemps et en été, seulement un ou deux broyages des refus sont alors nécessaires. Cela représente une économie de 80 % du temps de broyage par rapport à une noyeraie non pâturée. Le broyage avant récolte reste toutefois nécessaire. En effet, la récolte mécanique nécessite un enherbement le plus ras possible. Quant à l'apport de fertilisation via les crottes des brebis, il n'a pas été quantifié.

**[ Pas de tassement au sol ]**

Le passage des brebis sous les noyers n'induit pas de tassement du sol. Au contraire, leur présence offre un couvert plus dense qui protège du tassement via un système racinaire prairial structurant de manière homogène les premiers horizons de sol. Comparativement, les vergers entretenus mécaniquement présentent souvent un fort tassement de sol lié aux passages de roues où s'y développe une flore caractéristique à racines pivotantes. Attention toutefois aux zones de couchage si les brebis y stationnent plusieurs mois : les arbres meurent par excès des déjections.

**[ Peu compatible avec certains systèmes d'irrigation ]**

Si tous les systèmes d'irrigation en micro aspersion suspendue ne posent pas de problème, le pâturage des brebis n'est pas compatible avec les sprinters. Les brebis s'y frottent et finissent par plier les cannes. Les systèmes de goutte à goutte risquent également d'être endommagés.

**[ Protéger les jeunes arbres et la prochaine récolte ]**

La protection des arbres doit être maintenue jusqu'à ce qu'ils aient atteint une taille suffisante, c'est-à-dire en général à 8 ou 10 ans. Les arbres recottés (jeunes arbres en remplacement dans un verger) sont impérativement à protéger avant l'entrée des brebis dans la noyeraie (photo ci-dessous). De plus, il est obligatoire de sortir les brebis 3 semaines à un mois avant la récolte pour éviter que les crottes ne salissent les noix. Certains cahiers des charges « acheteurs » peuvent l'exiger.



Protéger les jeunes arbres est une obligation



## Points de vue...

### d'un nuciculteur

« Je fais juste 2 à 3 broyages des refus dans la saison, et c'est beaucoup plus rapide après le pâturage des brebis. »

### d'un trufficulteur

« Sous les truffières, il faut éviter que les brebis stagnent sous les arbres et tassent le sol, ce n'est pas bon pour les truffes ! S'il pleut beaucoup, il faut les enlever de la parcelle. »

## L'avis d'un spécialiste



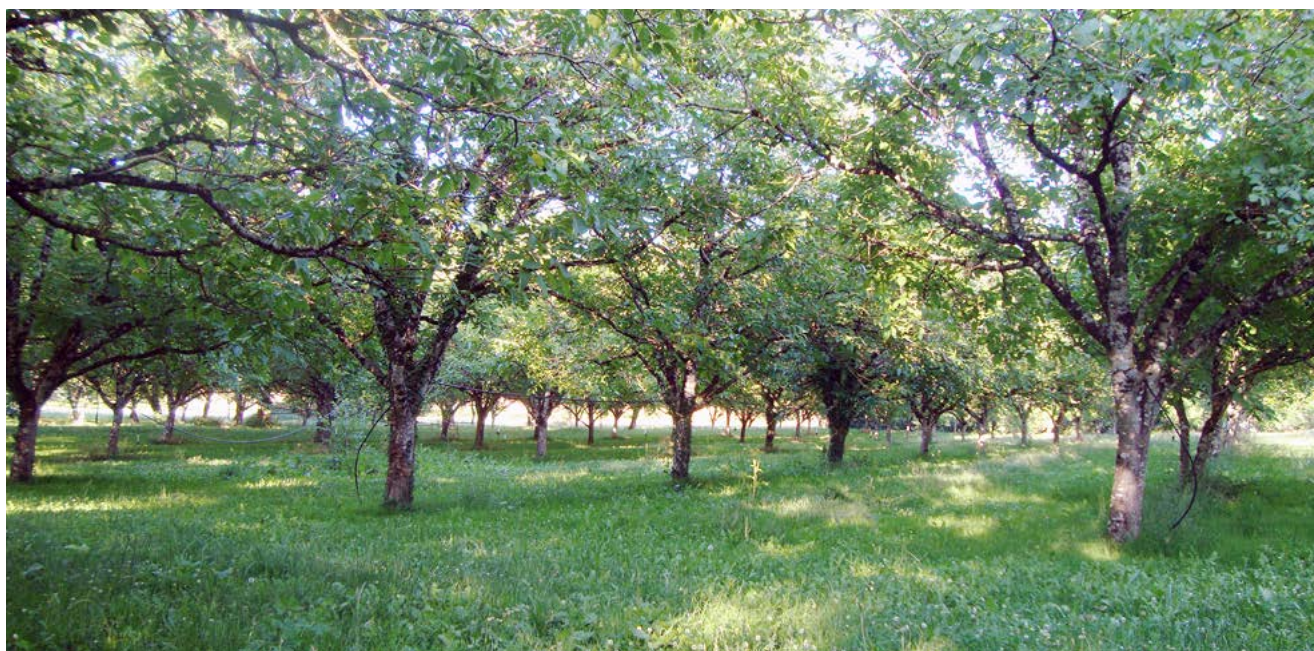
**François Hirissou**  
Chambre d'agriculture  
de Dordogne

« Des profils à la bêche réalisés en juin 2020 sous noyeraies pâturées et non pâturées montrent que même sur les zones de couchage sous les arbres, les brebis ne provoquent pas de tassement. Le sol observé est classé 1 dans le protocole bêche ISARA donc poreux et ouvert. D'autre part, la présence d'ovins sous les noyers améliore la qualité de l'enherbement : le pâturage favorise les graminées et les légumineuses en réduisant la proportion des plantes à rosettes souvent très présentes sous les noyeraies uniquement entretenues mécaniquement. »



# Calendrier de pâturage des noyeraies

MOIS >	JAN.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Pâturage des brebis	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓ ✗	✗	✓	✗



En résumé, les **points clés** de la technique :

- Des vergers enherbés de plus de 7-8 ans
- Des périodes de pâturage à adapter en fonction des traitements de la noyeraie
  - Une protection indispensable pour les arbres recottés
- Des brebis enlevées des noyeraies 3 semaines avant la récolte pour éviter les souillures des noix par les crottes



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis\_Link sur les sites des différents partenaires.

Fiche réalisée à partir de 5 enquêtes. Avec nos remerciements aux personnes enquêtées.

Rédaction : Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/CIIRPO, en collaboration avec Philippe Tyssandier (Chambre d'agriculture du Lot), Camille Ducourtieux, Didier Méry, François Hirissou et Bernadette Boisvert (Chambre d'agriculture de Dordogne)

Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture de Dordogne).

Crédits photos : Chambres d'agriculture Dordogne et Haute-Vienne.

Juillet 2020 - N°PUB : 0020301052 - N°ISBN : 978-2-7148-0128-9

Partenaires techniques



Soutiens



Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »



# Des brebis sous les pommiers



Après la récolte des fruits, les brebis consomment l'herbe des inter-rangs jusqu'au pied des arbres et les pommes tombées au sol. Des règles de conduite sont à respecter afin de préserver les arbres.



## Des éleveurs ovin et pomiculteurs témoignent

François et Françoise Vannier à Saint-Hilaire-la-Treille (87)

550 brebis  
2,5 hectares de pommiers

« En faisant pâturer à 2 ou 3 reprises la pommeraie chaque année, on gagne environ 20 jours de pâturage sur les prairies pour 200 brebis et 2 voire 3 passages de broyeur. En fait, le travail de surveillance des brebis est compensé par celui du broyage, soit une heure par ha. C'est après la récolte des pommes que les brebis restent le plus longtemps dans la pommeraie. Elles mangent les pommes, elles piétinent les feuilles et elles rasant l'herbe, juste avant la taille. »

Laurent Dousset et Martin Van Lith, Le Verger de Pré du Sagne à Allasac (19)

38 brebis  
8 hectares de pommiers



« Il y a 8 ans, nous avons acheté des brebis Shropshire uniquement pour pâturer sous les pommiers. Bien sûr, il a fallu se former à l'élevage. On n'a pas vraiment gagné de temps par rapport au broyage mais les bénéfices sont écologiques. Cela améliore l'équilibre du verger et nous vendons des agneaux au lieu d'acheter du carburant et d'user du matériel. »

# Pour les brebis, de l'herbe et des pommes au menu

## [ Une alimentation variée ]

Entre l'herbe des inter-rangs, les pommes et les feuilles tombées au sol, les brebis disposent d'aliments d'une valeur alimentaire suffisante pour couvrir leurs besoins. La valeur de l'herbe est par ailleurs excellente, et équivalente à celle de jeunes repousses de printemps ou d'automne (voir encadré). La consommation de pommes ne pose pas de problème sanitaire. Ce fruit n'est pas acidogène. Les mesures de diarrhées réalisées en début et fin de période de pâturage témoignent d'un transit intestinal légèrement accéléré mais sans désagrément majeur en terme de bien-être animal.

Les règles de pâturage sont les mêmes que sur les prairies :

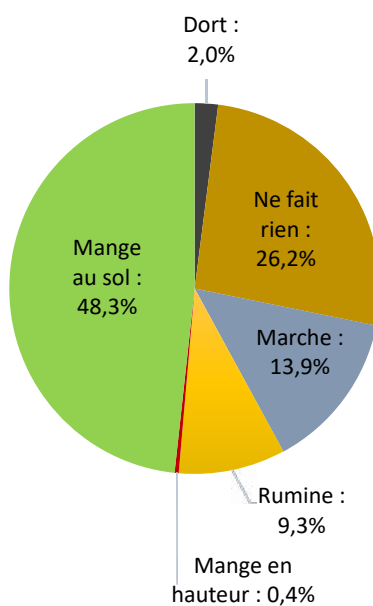
- Un niveau de chargement instantané (densité d'animaux à un moment donné) d'environ 80 brebis par hectare,
- Un temps de séjour par parcelle entre 5 et 8 jours,
- Une sortie aux premiers dégâts sur les arbres ou dès que la ressource est limitante.

## [ Herbe et pommes : à consommer sans modération ]

- Herbe en inter-rang : 0,92 UFL, 135 g de PDIN et 109 g de PDIE par kg de matière sèche<sup>1</sup>.
- Pommes : 1,05 UFL, 15 g de PDIN et 15 g de PDIE par kg de matière sèche.

<sup>1</sup> Source : Chambre d'agriculture Dordogne / EPLEFPA de Saint-Yrieix-la-Perche

## [ Des brebis qui mangent au sol ]



(Observation de 57 brebis de 8h à 18 h)  
Source : CIIRPO 2019

## [ Cuivre : un faux problème ? ]

Les ovins sont sensibles à l'excès de cuivre. Dans les pommeraies traitées au cuivre, l'herbe peut ne présenter aucun risque sanitaire ou bien concentrer des niveaux qui peuvent être jusqu'à 6 fois supérieurs au seuil de toxicité. Et pourtant, même si la prudence reste de mise, aucun éleveur enquêté n'a relaté de problème sanitaire de ce type sur son troupeau. Ce constat peut s'expliquer par la présence de certains oligo-éléments comme le soufre, le molybdène et le fer qui réduisent la sensibilité au cuivre. D'autre part, si un semis est programmé dans les inter-rangs, préférez les variétés fourragères à celles typées pour l'engazonnement. Ces dernières sont en effet susceptibles de produire des mycotoxines entraînant des phénomènes de photosensibilisation chez les animaux.



## [ Une question d'apprentissage ]

Il est nécessaire de vérifier que les brebis ne mangent pas l'écorce des arbres. La Shropshire est une race réputée pour ne pas s'attaquer aux arbres. Des expériences positives sont également réalisées avec d'autres types génétiques. Dans tous les cas, il est conseillé de ne pas mettre de béliers et de jeunes animaux sous les pommiers, ces derniers attaquant les branches des arbres. Un apprentissage à la clôture électrique est également fortement recommandé. Enfin, même si l'alimentation est gratuite, les temps de visite journaliers et coûts de déplacement imposent que la zone de pâturage ne soit pas trop éloignée du site de l'exploitation de l'éleveur.

### Points de vue d'éleveurs

« J'ai arrêté de faire des luttes dans les vergers car les béliers mangent les branches. »

« J'économise du broyage mais celui des plaques d'orties est nécessaire car les brebis ne les mangent pas. »



# Pour le pomiculteur, économiser des passages de broyeur

## [ 1 ou 2 broyages en moins ]

Entre la fin de la récolte et le début de débourrement des bourgeons, les brebis peuvent effectuer 2 ou 3 passages sous les pommiers en fonction de la ressource en herbe. Entre la cueillette et la reprise de végétation, un ou deux broyages peuvent ainsi être économisés. Sachant qu'il faut environ une heure de broyage par hectare, l'économie est de l'ordre de 50 euros par hectare en comptant la main-d'œuvre, l'amortissement du tracteur et le gasoil. Les postes d'entretien et de réparation du matériel ainsi que les autres fournitures ne sont pas comptabilisés dans ce calcul.

## [ Des fruits tombés au sol vite mangés ]

Les brebis sont gourmandes de pommes et les mangent en priorité au même titre que l'herbe des inter-rangs. Les fruits situés dans la zone basse des arbres et ceux chutés sont ainsi consommés avant leur dégradation. Potentiellement, cela réduit le développement de champignons de conservation et de vers du fruit. Les larves de la dernière génération du carpocapse qui sont toujours présentes dans les fruits sont détruites avant d'entrer en diapause. Elles ne peuvent donc pas donner les futurs papillons de la première génération de l'année suivante.



## [ Et la tavelure ? ]

Pour que le pâturage des brebis ait un effet positif sur la tavelure, il faudrait qu'elles consomment une grande partie des feuilles chutées. Or, ce n'est pas le cas si elles ont le choix. Elles préfèrent l'herbe des inter-rangs, les pommes et les feuilles juste chutées. Toutefois, les feuilles sont étalées, piétinées et cela doit accélérer leur décomposition. Les effets du pâturage sur la réduction de l'inoculum de la tavelure restent à démontrer.

## [ Attention aux dégâts sur les arbres ]

Il peut arriver que les brebis attaquent les arbres. Il est conseillé de ne pas réaliser des luttés dans les pommeraies car les bœliers consomment les branches. Chez les femelles, cela est surtout observé lorsque la ressource en herbe n'est pas suffisante, lorsque le temps est pluvieux ou bien lorsqu'elles stagnent sur une même zone (à proximité des auges par exemple si elles reçoivent du concentré). Enfin, il est conseillé de disposer d'un système d'irrigation suffisamment haut, à 80 cm de hauteur minimum afin qu'il ne soit pas endommagé par les animaux.

### L'avis d'un spécialiste



**Marc Bassery**  
EPLEPPA de  
Saint-Yrieix la  
Perche (87)

« Pour les pommeraies en agriculture biologique et en désherbage mécanique, les brebis désherbent mieux au pied des arbres que les machines. Aucun outil ne peut aussi bien le faire ! Et elles n'abîment rien. Les quelques morsures d'arbres observées ne sont pas significatives. »

### Points de vue des pomiculteurs

« Nous protégeons les tuyaux et têtes d'irrigation par de l'Ursus chaque année. Cela nous demande une heure de travail par an au total. »

« Il arrive que des clients qui achètent du jus de pommes en direct nous en parlent. C'est intéressant en terme d'image. »

# Calendrier de pâturage des pommeraies : de la fin de la récolte jusqu'au début de gonflement des bourgeons

Pâturage...	MOIS >	JAN.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
...sur vergers hautes tiges		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓
...sur vergers palissés		✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓

Pour certaines variétés seulement



## En résumé, les **points clés** de la technique pour ne pas que les brebis endommagent les arbres :

- Veiller à ce que la ressource en herbe soit suffisante
- Ne pas mettre de béliers ni de jeunes animaux sous les pommiers
- Ne pas les inciter à stagner sur une zone (en les complétant en foin ou concentré par exemple)
  - Le risque de dégât est majoré par temps pluvieux
- Des périodes de pâturage à adapter en fonction des traitements de la pommeraie



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis\_Link sur les sites des différents partenaires.

Fiche réalisée à partir de 2 enquêtes et 2 essais comparant des zones d'une pommeraie pâturées ou non. Avec nos remerciements aux personnes enquêtées et à l'EPLFPA de Saint-Yrieix-la-Perche (87).  
 Rédaction : Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/CIIRPO, en collaboration avec Marc Bassery (EPLFPA de Saint-Yrieix-la-Perche), Camille Ducourtieux, Bernadette Boisvert et Didier Méry (Chambre d'agriculture de Dordogne), Mariette Tornier (Chambre d'agriculture de Haute-Vienne), Cécile Valadier (CIIRPO).  
 Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture de Dordogne).  
 Crédits photos : CIIRPO et Chambre d'agriculture Dordogne.

Juillet 2020 - N°PUB : 0020301053 - N°ISBN : 978-2-7148-0129-6

Partenaires techniques



Soutiens



Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »



# Des brebis sous les châtaigniers



**Le pâturage maîtrise l'enherbement et limite le nombre de broyages. Les arbres doivent être protégés ou bien de taille suffisante afin de ne pas être endommagés par les brebis.**



## Des éleveurs ovins et castanéculteurs témoignent

### Julien Pillard à Glandon (87)

40 brebis  
12 hectares  
de châtaigniers



« Depuis que je fais pâturer deux hectares de châtaigniers en pâturage tournant, j'économise les passages de tondeuses annuels à raison d'une heure par hectare à chaque tonte. C'est pour cela que j'ai acheté des brebis mais je n'en ai pas assez pour tout faire pâturer. Selon moi, la race de brebis Shropshire est la race la plus adaptée. »

### Nicolas Dugot à Saint-Germain-les-Belles (87)

710 brebis  
46 hectares  
de châtaigniers

« Je fais pâturer les châtaigneraies de septembre à mai. J'arrête en période de sève montante, car les brebis sont attirées pour venir attaquer les feuilles et le tronc. Selon moi, le pâturage est positif car je n'utilise plus de produit phyto. Je fais également des économies de charges de mécanisation et de gasoil. L'idéal serait de trouver un système efficace de protection des arbres. »

# Pour l'éleveur ovin, de l'herbe toute l'année sauf en automne

## [ Une ressource fourragère en quantité variable ]

Dans la mesure où elle est courte et feuillue, la valeur alimentaire de l'herbe présente sous les châtaigniers est, en règle générale, de bonne qualité. Cette ressource convient ainsi à tous les stades physiologiques, y compris les brebis qui allaitent leurs agneaux. Les règles de pâturage sont les mêmes que celles des prairies :

- Un niveau de chargement instantané (densité d'animaux à un moment donné) d'environ 80 brebis par hectare,
- Un temps de séjour par parcelle entre 5 et 8 jours,
- Une hauteur de sortie de 5 cm au moins, sauf lors du pâturage avant la récolte où l'herbe peut être beaucoup plus rase.

Le premier critère de variation du rendement en herbe sous les châtaigniers reste la frondaison des arbres (ensemble de leur partie aérienne). Plus elle est abondante, moins la ressource herbagère est importante. La présence ou non de l'irrigation reste le second critère qui influe sur la quantité d'herbe disponible pour les brebis.

## [ Surveiller les brebis ]

Il est nécessaire de vérifier en permanence que les brebis ne mangent pas l'écorce des arbres. La Shropshire est une race réputée pour ne pas s'attaquer aux arbres. Des expériences positives sont également réalisées avec d'autres types génétiques. Par ailleurs, un apprentissage à la clôture électrique est fortement recommandé. Enfin, même si l'alimentation est gratuite, les temps de visite journaliers et coûts de déplacement imposent que la zone de pâturage ne soit pas trop éloignée du site de l'exploitation de l'éleveur et que la parcelle soit clôturée.

## [ Sanitaire : les précautions à prendre ]

Il est impératif d'adapter les périodes de pâturage avec celles des traitements des châtaigniers (voir avis du spécialiste).

Par ailleurs, si un semis est programmé dans les inter-rangs, préférez les variétés fourragères à celles typées pour l'engazonnement. Ces dernières sont en effet susceptibles d'héberger des moisissures produisant des mycotoxines qui peuvent entraîner des phénomènes de photosensibilisation chez les animaux.

### L'avis d'un spécialiste



**Didier Méry**  
Chambre d'agriculture  
de Dordogne

« En matière de toxicité pour les brebis, les connaissances concernant les molécules utilisées en traitement des châtaigneraies, essentiellement pour la lutte contre le carpocapse de la châtaigne, sont inexistantes. Par précaution, un délai de 2 à 3 semaines est recommandé pour la totalité des insecticides utilisés. »



### Points de vue d'éleveurs

« Le pâturage sous les châtaigniers est conduit de la même façon que sur les prairies. »

« Il faut être vigilant sur la protection des arbres : l'animal est plus fort que l'arbre. »

« La parcelle de châtaigniers est intégrée dans le cycle de pâturage, au même titre qu'une prairie. »



# Pour le castanéiculteur, économiser des passages de broyeur

## [ 2 ou 3 broyages en moins ]

Afin de limiter la concurrence de l'enherbement pour l'eau et les éléments nutritifs vis-à-vis des arbres, sa maîtrise est nécessaire du printemps et jusqu'à la récolte. Lorsque la pluviométrie est régulière et a fortiori si la châtaigneraie est irriguée, les brebis peuvent pâturer de 4 à 5 fois au printemps et en été puis reprendre en automne. Jusqu'au 15 septembre, seulement un ou deux broyages des refus sont alors nécessaires. Cela représente une économie de 80 % du temps de broyage par rapport à une châtaigneraie non pâturée. Le broyage avant récolte reste toutefois nécessaire. En effet, la récolte mécanique nécessite un enherbement le plus court possible. Quant à l'apport de fertilisation via les crottes des brebis, il n'a pas été quantifié.

## [ Une diminution de l'inoculum ]

Lors des récoltes manuelles des fruits, les brebis mangent les châtaignes chutées et la larve du carpocapse qui y est logée. Cela peut participer à la réduction de l'inoculum de ce ravageur.

### Points de vue de castanéiculteurs

« Pour résoudre le problème des crottes à la récolte, je sors les brebis 3 semaines avant et je passe la tondeuse en ramassant l'herbe (et les crottes avec). »

« Je ne sais pas si c'est parce qu'on n'utilise plus de produit phyto depuis que les brebis pâturent mais les cochenilles sont réapparues. »

## [ Protéger les jeunes arbres et la prochaine récolte ]

La protection des arbres doit être maintenue jusqu'à ce qu'ils aient atteint une taille suffisante, c'est-à-dire en général à 8 ou 10 ans (voir photos). De plus, il est obligatoire de sortir les brebis 3 semaines à un mois avant la récolte pour éviter que les crottes ne salissent les châtaignes. Une attention particulière doit également être portée au système d'irrigation afin que les brebis ne les endommagent pas. Enfin, si les brebis stationnent pendant plusieurs mois sur la même parcelle, les arbres situés sur la zone de couchage peuvent périr suite aux excès de déjection.

**ASTUCE :**  
un bon paillage à l'intérieur de la zone clôturée autour de l'arbre empêche la pousse des adventices et règle le problème de l'entretien.

## [ Des modes de protection possibles en images ]



Protection : en ursus.



Protection : en tubex.

Protection électrique.



# Calendrier de pâturage des châtaigneraies

MOIS >	JAN.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Pâturage des brebis	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓ x	✗	✓	✓

\* : pour les châtaigneraies traitées, arrêt du pâturage 2 à 3 semaines après chaque traitement contre le carpocapse de la châtaigne.



En résumé, les **points clés** de la technique :

- Des châtaigneraies enherbées de plus de 8-10 ans ou bien équipés d'un mode de protection
  - Une surveillance régulière afin que les brebis n'attaquent pas les arbres
- Des brebis enlevées des châtaigneraies 3 semaines avant la récolte pour éviter les souillures des fruits par les crottes



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis\_Link sur les sites des différents partenaires.

Fiche réalisée à partir de 4 enquêtes. Avec nos remerciements aux personnes enquêtées.

Rédaction : Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/CIIRPO, en collaboration avec Philippe Tyssandier (Chambre d'agriculture du Lot), Camille Ducourtieux, Didier Méry et Bernadette Boisvert (Chambre d'agriculture de Dordogne), et Mariette Tornier (Chambre d'agriculture de Haute-Vienne)

Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture de Dordogne).

Crédits photos : Chambres d'agriculture Dordogne (Didier Méry) et Haute-Vienne.

Juillet 2020 - N°PUB : 0020301054 - N°ISBN : 978-2-7148-0130-2

Partenaires techniques



Soutiens



Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »



# Des brebis dans les vignes



**Le pâturage hivernal des vignes par les brebis est une pratique ancienne qui revient au goût du jour. Elle limite les opérations d'entretien dans l'inter-rang et augmente nettement la proportion de légumineuses.**



## Un éleveur ovin témoigne

Julien Sarres à Banquefort (33)

320 brebis laitières



« Cela fait 3 ans qu'une partie de mon troupeau pâture les vignes d'un château viticole en Gironde. Je gagne en autonomie et cela me laisse plus de temps pour me consacrer au reste du troupeau. C'est la directrice technique du château qui m'a contacté. Comme je cherchais des surfaces supplémentaires, j'ai tout de suite accepté. Les dates de pâturage sont fixées à l'avance : de mi-octobre quand les feuilles sont tombées à mi-mars voire fin-mars quand la végétation reprend. Les brebis doivent obligatoirement être habituées à la clôture électrique. Récemment, d'autres châteaux viticoles m'ont contacté. »



## Un viticulteur témoigne

Jean-Pierre Jeauffreau à Touzac (46)

100 hectares  
dont 12 de vignes



« J'ai fait pâturer mes vignes au cours de l'hiver 2016/17. Au départ, je ne cherchais pas vraiment de bénéfices si ce n'est de rendre service aux éleveurs qui cherchaient des surfaces à pâturer. Au final, je trouve que c'est une pratique intéressante qui amène pas mal de petits avantages : simplification de l'itinéraire technique, apport organique, léger pré-taillage des vignes... Et les brebis ont une bonne image, meilleure que celle du pulvérisateur. Je n'ai pas de troupeau à côté de chez moi et n'ai pas eu l'occasion de pouvoir recommencer l'expérience mais je serais partant. »

# Pour l'éleveur ovin, une ressource en hiver

## [ Une qualité de couvert en lien avec la nature du sol ]

Qu'il s'agisse d'un couvert semé à l'automne ou bien d'une prairie naturelle sur des sols profonds, la ressource des inter-rangs est de bonne valeur alimentaire avec 0,96 UFL, 109 g de PDIN et 99 g de PDIE par kg de matière sèche<sup>1</sup>, soit des valeurs équivalentes à celles d'une herbe jeune et feuillue de printemps. Par ailleurs, les brebis consomment la parcelle de façon homogène et nettoient les inter-rangs et les inter-ceps.

## [ Des repères de niveaux de chargement ]

La biomasse offerte varie du simple au triple selon la nature du sol et la largeur des inter-rangs. Sachant qu'il est souvent possible de réaliser deux passages des brebis au cours de l'hiver, un hectare de vignes peut fournir le nombre de jours de pâturage suivant qu'il s'agisse de prairies naturelles ou bien de couverts semés :

- 500 à 700 journées de pâturage brebis par an sur sols profonds,

- 300 journées de pâturage brebis par an sur sols peu profonds.

Par exemple, on peut compter deux séquences de pâturage de 5 jours avec un lot de 70 brebis pour un hectare de vignes espacés de 2 m sur sol profond. Sur des sols peu profonds et avec des inter-rangs d'un mètre, le lot n'y pâture que 2 jours à chaque passage.

<sup>1</sup> Source : Chambre d'agriculture Dordogne / EPLEFPA de Monbazillac (24)

## [ Les précautions à prendre ]

Un apprentissage est nécessaire si les brebis n'ont jamais pâturé les vignes. Il convient dans un premier temps de s'assurer qu'elles respecteront la clôture électrique. Afin qu'elles puissent se coucher dans un endroit dégagé, il est souhaitable, si cela est possible, de laisser un accès à des espaces en bout de rang. Enfin, même si l'alimentation est gratuite, les temps de visite journaliers et coûts de déplacement imposent que la zone de pâturage ne soit pas trop éloignée du site de l'exploitation de l'éleveur.



## [ Cuivre : un faux problème ? ]

Les ovins sont sensibles à l'excès de cuivre. Dans les vignobles traitées au cuivre, l'herbe peut ne présenter aucun risque sanitaire ou bien concentrer des niveaux qui peuvent être jusqu'à 6 fois supérieurs au seuil de toxicité. Et pourtant, même si la prudence reste de mise, aucun éleveur enquêté n'a relaté de problème sanitaire de ce type sur son troupeau. Ce constat peut s'expliquer par la présence de certains oligo-éléments comme le soufre, le molybdène et le fer qui réduisent la sensibilité au cuivre. D'autre part, si un semis est programmé dans les inter-rangs, préférez les variétés fourragères à celles typées pour l'engazonnement. Ces dernières sont en effet susceptibles de produire des mycotoxines entraînant des phénomènes de photosensibilisation chez les animaux.

### Points de vue d'éleveurs

« J'ai plus de place dans ma bergerie en hiver depuis qu'une partie du troupeau pâture les vignes du château, ce qui facilite le travail. »

« Ces surfaces correspondent aux besoins alimentaires de mes agnelles ou de brebis vides ou en début de gestation. »

### L'avis d'une spécialiste



**Camille Ducourtieux**  
Chambre d'agriculture de Dordogne

« Un suivi du comportement d'un lot de brebis pendant 5 heures consécutives a montré qu'elles consomment l'herbe jusqu'au pied des vignes, les feuilles mortes sur les branches et les restes de rafles. Elles passent facilement sous les fils d'un rang à l'autre sans les endommager. Le pâturage reste toutefois plus facile à gérer avec des inter-rangs larges et du palissage à hauteur. »



# Pour le viticulteur, un entretien naturel des inter-rangs et davantage de légumineuses

## [ Moins d'entretien mécanique ]

Le pâturage des vignes en hiver limite l'entretien mécanique et génère donc des économies de carburant et de temps. Pour le viticulteur, le passage des brebis dans les vignes une à deux fois au cours de l'hiver participe également au décalage du premier passage de travail du sol avec de l'herbe rase en sortie d'hiver. Cela dilue sa charge de travail entre mi-avril et fin mai. Quant à l'apport de fertilisation via les crottes des brebis, il n'a pas été quantifié. S'il est indéniable, il reste certainement moins important qu'avec une fertilisation minérale.

## [ Du trèfle en plus ]

Après deux pâturages au cours de l'hiver 2018/19, les relevés sur des sols profonds témoignent d'une amélioration de la composition de la flore. Ainsi, la proportion de légumineuses a augmenté de 27 % alors qu'elle est restée stable et faible dans la zone non pâturée par les brebis. La valeur pastorale<sup>2</sup> de la zone pâturée a ainsi été améliorée de 30 points pour atteindre l'indice 90 contre l'indice 40 pour la parcelle de vignes non pâturée.

<sup>2</sup> La valeur pastorale, exprimée sur 100, tient compte de la composition de la flore et de la valeur de chaque espèce.

### L'avis d'un spécialiste

**Laurent Colombier**  
Chambre  
d'agriculture  
de Dordogne



« Les légumineuses contribuent à favoriser les insectes sur la parcelle de vigne. Le trèfle blanc stimule l'activité microbienne du sol. Ce type d'enherbement couvre rapidement le sol et étouffe les espèces indésirables dès leur implantation. Une fois installé, il est peu concurrentiel en été et ne consomme plus d'eau. Les légumineuses sont donc intéressantes dans l'inter-rang et sous le rang. »

## [ Amélioration de la flore en images ]

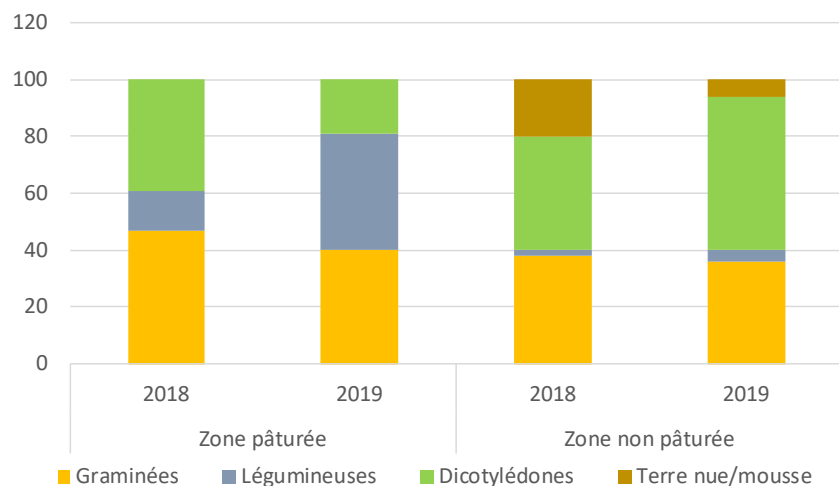


Sans pâturage des brebis



Avec pâturage des brebis

### 27 % de légumineuses en plus sur la parcelle pâturée



Source : Chambre d'agriculture Dordogne / EPLEPPA de Monbazillac (24)

### Points de vue de viticulteurs

« C'est une pratique vertueuse qu'il faut réintroduire et adapter au contexte actuel. Cela donne une image positive. »

« Mettre en place une pratique plus respectueuse de l'environnement est devenu une nécessité. »

# Calendrier de pâturage des vignes : de l'après vendange jusqu'au débourrement de la vigne (sortie des bourgeons)

MOIS >	JAN.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Pâturage des brebis	✓	✓	✓ x	✗	✗	✗	✗	✗	✗	x ✓	✓	✓

## En résumé, les **points clés** :

- Un temps de séjour à adapter à la ressource qui peut être très variable
- Des brebis accoutumées à la clôture électrique
- Éviter les brebis avec des cornes dans les vignes étroites du Médoc par exemple
- Rester vigilant en matière d'intoxication au cuivre en adaptant les périodes de pâturage aux traitements de la vigne
- Aménager si possible des espaces en bout de rang pour que les brebis puissent se coucher



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis\_Link sur les sites des différents partenaires.

Fiche réalisée à partir de 10 enquêtes et 2 essais comparant des zones d'un vignoble pâturées ou non.

Avec nos remerciements aux personnes enquêtées et à l'EPLFPA de La Brie à Monbazillac (24).

Rédaction : Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/CIIRPO, en collaboration avec Jean-Pierre Dugat (Chambre d'agriculture de Gironde), Camille Ducourtieux, Laurent Colombier et Bernadette Boisvert (Chambre d'agriculture de Dordogne).

Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture de Dordogne).

Crédits photos : Chambres d'agriculture Dordogne et Gironde.

Juillet 2020 - N°PUB : 0020301055 - N°ISBN : 978-2-7148-0131-9

#### Partenaires techniques



#### Soutiens



#### Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »



# Des brebis sur les surfaces pastorales



Les surfaces pastorales, hors parcours d'estives, sont constituées d'une grande diversité de milieux que sont les bois, les landes, les pelouses calcaires, les friches agricoles... L'herbe, les broussailles et les arbres s'y côtoient, mêlant ainsi plusieurs strates de végétation. En les pâturant, les brebis entretiennent ces milieux à l'abandon.



## Un éleveur ovin témoigne

Jean-Marc Boyer, éleveur ovins à Salviac (46)

1000 brebis



« J'utilise les sous-bois de la mi-juin à décembre avec des brebis en début de gestation qui n'ont pas de besoins alimentaires trop élevés. J'alterne régulièrement entre les parcs de bois et de prés pour ne pas être obligé de compléter. La création d'une Association Foncière Pastorale Libre près de chez moi me permet maintenant de faire des parcs plus importants : cela facilite le travail. J'installe progressivement des clôtures fixes sur ce qui m'appartient et là où les propriétaires me le proposent. »



## Le CEN N-A\* témoigne

Vincent LABOUREL, antenne Dordogne



« Afin de remettre en pâturage certains espaces naturels pour les préserver, nous nous mobilisons pour accompagner l'installation d'éleveurs ovins sur le département de la Dordogne. Nous participons aux dynamiques territoriales telles que les Associations Foncières Pastorales Libres et nous formalisons des partenariats avec des éleveurs pour gérer des espaces. À ce jour, 6 éleveurs ovins travaillent avec le CEN sur le département. Les ovins deviennent ainsi des artisans du lien, à l'interface entre l'agriculture et l'environnement. L'animal fédère autour d'actions locales. »

\* Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

# Pour l'éleveur ovin, de l'herbe en été même lors de sécheresse

## [ Des surfaces en plus ]

Les surfaces pastorales abritent une ressource herbacée très variée, appétente et qui, sous couvert boisé, reste verte l'été même en période de sécheresse. Cette ressource fourragère est spontanée et diversifiée avec une végétation herbacée, des lierres, de jeunes pousses de ligneux ou semi ligneux, des feuilles, des glands et des châtaignes. Pour les éleveurs, leur principal atout est économique. L'utilisation de ces surfaces est gratuite ou d'un faible coût dans le cadre de démarches collectives (environ 4 euros de loyer par hectare et par an dans le Lot). Le pâturage par des brebis vides, en lutte ou en milieu de gestation suffit à la couverture de leurs besoins alimentaires. L'apport de fourrage sec ou de concentré est alors inutile, ce qui n'est pas le cas avec des animaux à plus forts besoins. Le niveau de chargement est bien sûr adapté à la ressource disponible. Comptez entre 0,3 et 1 brebis par hectare et par an selon le potentiel et la période d'utilisation. De plus, il est nécessaire d'adopter un mode de pâturage tournant. Les tailles des parcs sont ainsi conçues pour une durée d'une semaine de pâturage afin que les brebis ne surpâturent pas. L'alternance de zones de bois et

de zones plus ouvertes est également conseillée pour diversifier la ressource.

## [ Des contraintes des clôtures et de l'eau ]

La charge de travail inhérente à la pose de clôture, a fortiori avec les pentes et les broussailles, reste le principal inconvénient du pâturage des parcours. Le gardiennage 7 à 8 heures par jour s'impose lorsque cette tâche est trop compliquée voire impossible. Seules les surfaces utilisées de façon pérenne sont clôturées en fixes. A noter que des aides européennes aux clôtures mobiles sont possibles dans le cadre de démarche collective (contacter le Conseil régional pour en savoir plus). L'apport d'eau est la seconde contrainte pour les éleveurs, d'autant plus que les abreuvoirs doivent se situer à des endroits stratégiques : en bas de parcelle afin que les brebis y pâturent ; à proximité des aires de couchage, c'est-à-dire dans des zones ouvertes dans lesquelles les brebis se sentent en sécurité.

## [ Une question d'apprentissage ]

Un apprentissage à la clôture électrique est fortement recommandé. Enfin, même si l'alimentation est gratuite ou très peu chère, les temps de visite journaliers et coûts de déplacement imposent que la zone de pâturage ne soit pas trop éloignée du site de l'exploitation de l'éleveur et des axes routiers.



## Paroles d'éleveur



**Thérèse Kohler**  
Bergère sans terre  
300 brebis

« Mon troupeau pâture toute l'année des surfaces pastorales diversifiées telles que des prairies en voie d'abandon ou peu exploitées, des bois... Il y a souvent de l'ombre et la nourriture est variée. Avec cette alimentation équilibrée, les brebis ont peu de problèmes sanitaires. Dans les sous-bois, les brebis y trouvent glands et châtaignes. Des super compléments ! »

## Points de vue d'éleveurs

« Pour un lot de 250 brebis c'est en moyenne 6 heures de travail par jour quand on déplace la clôture : pose/dépose, remplissage et déplacement du troupeau. »

« J'ai adopté cette pratique parce que je voulais développer le troupeau et que j'avais besoin de surfaces. Je n'ai jamais arrêté depuis. »



# Pour le propriétaire, la réouverture et l'entretien des milieux

## [ Des milieux plus ouverts ]

Propriétaires et élus conviennent des mêmes atouts du pâturage des surfaces pastorales. Grâce aux brebis, les milieux sont plus ouverts et les risques d'incendie réduits. L'accès aux parcelles, pour faire du bois ou randonner par exemple, devient possible. Les paysages retrouvent leur diversité. Le patrimoine est entretenu sans recours à la machine sur les terrains qui sont mécanisables. Pour les collectivités territoriales, les volets pédagogiques et la biodiversité ont également une importance. En effet, le pâturage extensif sur les coteaux calcaires garantit le maintien d'une faune et d'une flore diversifiée avec certaines espèces animales et végétales parfois rares et protégées.

## [ Un accord tacite signé ]

Dans les espaces classés comme zone de montagne ou zone pastorale, une convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage peut être établie entre le ou les propriétaires, éventuellement regroupés en Association Foncière Pastorale (AFP), et le ou les éleveurs ou l'Association des éleveurs. Elle est mise en œuvre pour une durée minimale de 5 ans. Elle détaille les parcelles à exploiter et le cheptel concerné ainsi que les éleveurs, la durée, le prix et la répartition des charges. Elle fixe éventuellement le montant du loyer qui s'appuie sur le barème départemental. Il peut varier de 0 à 10 euros par hectare et par an en fonction des départements pour les surfaces en déprise. Dans

tous les cas, cette pratique est créatrice de lien social au sein d'un territoire. Le passage des brebis dans un village suscite toujours de l'intérêt et renforce l'attractivité de l'élevage.



Une cohabitation nécessaire avec les autres usagers du territoire : chasseurs, randonneurs...



### Points de vue... d'un président d'AFP

« Il y a deux choses importantes : maintenir des éleveurs sur le territoire et réduire le risque incendie. Faire pâturer ces surfaces à l'abandon, ce n'était que du bon sens ! »

### d'un propriétaire

« Je suis ravie que des animaux viennent pâturer des surfaces qui étaient très difficiles à entretenir. »

# Calendrier de pâturage des surfaces pastorales

MOIS >	JAN.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Pelouses				*	*	*						
Landes				*	*	*						
Bois												
Friches												

\* pâturage déconseillé en présence d'espèces floristiques protégées  pâturage conseillé  pâturage possible

Sur pelouse et landes, le pâturage peut démarrer dès le mois de mars du fait d'une végétation souvent précoce sans pénaliser leur développement futur.

En sous-bois, le pâturage de printemps peut compromettre les repousses futures et, d'autre part, il est plus opportun de le réserver en report sur pied.



## En résumé, les **points clés** de la technique :

- Un niveau de chargement adapté à la ressource : entre 0,3 et 1 brebis par ha et par an,
- Un pâturage tournant avec une durée de pâturage d'environ une semaine par parc,
  - Un accord tacite ou signé avec une convention pluriannuelle,
  - La création des Associations Foncières Pastorales (AFP) contribue au développement de cette pratique.



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis\_Link sur les sites des différents partenaires.

Fiche réalisée à partir de 13 enquêtes. Avec nos remerciements aux personnes enquêtées.

Rédaction : Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/CIIRPO, en collaboration avec Philippe Tyssandier (Chambre d'agriculture du Lot),

Denis Gautier (Institut de l'Elevage/CIIRPO), Camille Ducourtieux et Bernadette Boisvert (Chambre d'agriculture de Dordogne), Carole Jousseins (Institut de l'Elevage).

Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture de Dordogne).

Crédits photos : Chambres d'agriculture Dordogne.

Juillet 2020 - N°PUB : 0020301056 - N°ISBN : 978-2-7148-0132-6

### Partenaires techniques



### Soutiens



### Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »



# Des brebis en pension hivernale



**Dans les élevages laitiers des Pyrénées-Atlantiques, la mise en pension est une pratique traditionnelle. Une partie du troupeau passe l'hiver chez des éleveurs de bovins en zones de plaine ou de coteaux. D'octobre à mai, les brebis valorisent l'herbe de fin d'automne et la première pousse de fin d'hiver. Depuis peu, les couverts végétaux sont également pâturés.**



## Des éleveurs ovins témoignent

Pascal Oçafrain et Solange Larraburu Oxoby à St-Etienne-de-Baigorry (64)

480 brebis (Manech Tête Rousse et Manech Tête noire)  
20 vaches Blonde d'Aquitaine

« Nous travaillons avec 2 propriétaires qui sont sur la même commune à 50 km de notre exploitation. Pendant très longtemps, seules les agnelles partaient en pension. Depuis 5 ans, nous y mettons aussi les tardives et les vides. Cette pratique est vitale pour nous. Si les animaux étaient gardés à la maison, il faudrait un bâtiment en plus. Les achats de foin et de concentré seraient élevés. Cela reviendrait au moins aussi cher. »



## Des propriétaires témoignent

GAEC Hegoalde (Yves Hirigoyen et Marine Begyn) à la Bastide Clairence (64)

43 hectares dont 37 de SFP  
45 vaches Blonde d'Aquitaine

« Cela nous prend un peu de temps mais les brebis entretiennent bien les pâtures pendant l'hiver, sans les endommager. Pour les clôtures, il suffit d'ajouter un fil en bas. En début de printemps, les prairies sont rases mais pas surpâturées. Même les années humides, elles ne sont pas sales, mis-à-part à côté des portails par exemple. Selon nous, on y gagne en rendement. »

## Pour l'éleveur ovin, moins de fourrage à acheter



Les éleveurs ovins de montagne pratiquent la mise en pension d'une partie du troupeau depuis plusieurs générations. Les animaux à faibles besoins, c'est-à-dire les agnelles et parfois les brebis tardives, partent plusieurs mois dans les zones de plaine ou de coteaux du département, à maximum 80 km de l'exploitation. Elles y pâturent les prairies des bovins dans la majorité des cas. Les liens créés entre l'éleveur ovin et celui qui reçoit les brebis, appelé le propriétaire, ne sont pas contractualisés. Ils reposent sur la confiance et sont reconduits d'une année sur l'autre.

### Des «bouches à nourrir» en moins en hiver

Pour les éleveurs de montagne, la mise en pension est une solution pour gagner en autonomie fourragère tout en restant à l'échelle du territoire. Le cahier des charges de l'AOP Ossau-Itaty impose d'ailleurs des règles en la matière. Pour les exploitations qui ne sont pas en mesure de réaliser suffisamment de stocks pour l'hiver, cette pratique fait partie de leur équilibre. De plus, elle limite la place en bâtiment.

### Pas de contrat signé

Les éleveurs et les propriétaires se rencontrent par connaissance ou le bouche à oreille. Les contrats sont tacites. Le sérieux du propriétaire est indispensable, il s'occupe au quotidien des brebis et est garant de leur état de santé.

### Points de vue des éleveurs

« La pension, au-delà de l'échange strict, ça crée des connaissances, des relations entre gens de la plaine et de la montagne. Nous sommes complémentaires. »

« Les brebis sont dehors en hiver. Nous n'avons pas plus de mortalité car au final, elles sont plus robustes. »

### L'avis d'un spécialiste



[«Le pâturage hivernal et le bien-être animal» sur [ciirpo.idele.fr](http://ciirpo.idele.fr).]



**Denis Gautier**  
CIIRPO/Institut de l'Élevage

« En hiver, les brebis sont aussi bien au pâturage qu'en bergerie ! Tous les résultats d'études conduites sur prairies ou couverts végétaux le démontrent. Avec une ressource fourragère suffisante, les brebis sont en meilleur état à l'herbe qu'en bergerie en fin d'hiver. Par ailleurs, elles ne souffrent pas davantage de problèmes sanitaires ».



## Pour le propriétaire, une contribution au revenu

[ 5 € par mois ]

Le coût de la pension, convenu entre l'éleveur et le propriétaire, est de l'ordre de 35 euros par brebis pour 7 mois soit 5 euros par mois et par animal. Le propriétaire assure la surveillance quotidienne, l'abreuvement, les changements de parcelle, l'apport de foin si nécessaire et les soins individuels aux animaux. Il est en contact permanent avec l'éleveur par téléphone qui vient également voir ses brebis à des fréquences variables. Lors d'interventions collectives sur le troupeau ou de longs trajets entre deux parcelles, l'éleveur se déplace systématiquement mais le propriétaire reste présent et apporte son aide.

Selon l'herbe disponible, le niveau de chargement hivernal varie entre 2 et 4 brebis par hectare d'herbe sur la période de pâturage. S'agissant d'animaux à faibles besoins, aucun apport de concentré n'est réalisé. L'herbe suffit pour équilibrer la ration. A l'exception des boiteries, les problèmes sanitaires

sont rares. Pour les éviter, lorsque des lots issus de plusieurs élevages pâturent chez le même propriétaire, ils sont conduits à part et ne sont pas mélangés.

[ Un « plus » pour les prairies ]

Une amélioration de la qualité des prairies au printemps a été relevée par tous les propriétaires qui reçoivent des brebis en pension. Les parcelles destinées à la mise à l'herbe des vaches sont débrayées du circuit de pâturage des brebis dès la fin mars. Celles destinées à la fauche ne sont plus pâturées à partir de la deuxième quinzaine d'avril. Les prairies sont alors rasées sans être surpâturées. Quatre à six semaines plus tard, les repousses sont feuillues.

Par ailleurs, le pâturage des couverts végétaux se développe. Les propriétaires choisissent souvent les espèces avec les éleveurs et ce sont les brebis qui les détruisent. Cela diminue l'emploi des produits phytosanitaires et le nombre de passages de tracteurs.

### Points de vue de propriétaires

« Il faut du foin de qualité pour les vaches. Sans le pâturage des brebis pendant l'hiver, il serait moins bon. C'est donc intéressant et indispensable sur cet aspect. »

« C'est toujours mieux de faire pâturer les brebis sur les couverts que de les détruire au glyphosate. »



### L'avis d'un spécialiste



**Hervé Feugère**  
Chambre  
d'agriculture  
de la Creuse

« Pâture ras pendant l'hiver est une solution pour améliorer les prairies. Nous avons fait l'expérience au lycée agricole d'Ahun (23) sur une parcelle que les vaches refusaient de pâturer. Les broyages de refus étaient systématiques après leur passage. En fait, la couverture végétale était essentiellement constituée d'agrostis et de liseron. Un épais tapis de végétal mort couvrait le sol. L'absence totale de légumineuse était remarquable. Très peu de sol nu rendait illusoire d'envisager un quelconque sursemis. Au cours de l'hiver, la parcelle a été rasée par les brebis. Nous avons également revu les règles de pâturage des vaches. Au bout d'une année, il a été possible de rendre une fonction productive à la parcelle et d'améliorer considérablement sa flore prairiale ».

# Calendrier d'utilisation des prairies et couverts végétaux

MOIS >	JAN.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
Prairies destinées à la pâture des vaches au printemps	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓
Prairies destinées à la fauche au printemps	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓
Couverts végétaux	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓



## En résumé, les **points clés**

- Un contrat moral entre les éleveurs et les propriétaires
- Des propriétaires attentifs aux brebis pendant l'hiver



Retrouvez tous les livrables du projet Brebis\_Link sur les sites des différents partenaires.

Fiche réalisée à partir de 4 enquêtes. Avec nos remerciements aux personnes enquêtées.  
 Rédaction : Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/CIIRPO, en collaboration avec Jean Beudou (Chambre d'agriculture Pyrénées-Atlantiques),  
 Bernadette Boisvert et Camille Ducourtieux (Chambre d'agriculture Dordogne).  
 Mise en page : Maryse Gounaud (Chambre d'agriculture Dordogne).

Crédits photos : GIS-id64 - Jean-Marc Arranz (Chambre d'agriculture Pyrénées-Atlantiques).

Juillet 2020 - N°PUB : 0020301057 - N°ISBN : 978-2-7148-0133-3

### Partenaires techniques



### Soutiens



### Financé par



Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »